

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES47^e session

Pékin, R. P. de Chine, 13 au 18 avril 2015

COMMENTAIRES sur les avant-projets et projets de limites maximales de résidus de pesticides dans
les produits destinés à l'alimentation humaine et animale aux étapes 6 et 3

Soumis par l'Australie et le Canada

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE CODEX-CCPR

<u>ÉTAPE 1</u>	Recommandation par le CCPR des composés à examiner en priorité, en impliquant le groupe de travail ad hoc sur les priorités
<u>ÉTAPE 2</u>	Première évaluation du composé par la réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides ; estimation d'une DJA et de LMR (avant-projet de LMR ou projet de LMR Codex)
<u>ÉTAPE 3</u>	Soumission des projets de LMR Codex aux gouvernements pour une première ronde de commentaires
<u>ÉTAPE 4</u>	Première discussion au CCPR des projets de LMR à la lumière des commentaires reçus
<u>ÉTAPE 5</u>	Soumission à la Commission du Codex Alimentarius des projets de LMR Codex pour examen à la lumière des discussions du CCPR
<u>ÉTAPE 6</u>	Soumission aux gouvernements des projets de LMR Codex pour une deuxième ronde de commentaires
<u>ÉTAPE 7</u>	Discussion finale au CCPR des projets LMR Codex à la lumière des commentaires reçus
<u>ÉTAPE 8</u>	Examen par la CAC en vue de l'adoption de la proposition en tant que LMR Codex (CXL)
<u>ÉTAPE 5/8</u>	Le projet de LMR Codex est soumis à la Commission à l'étape 5 ; comme il ne semble pas y avoir de controverse ni de besoin de nouvelles discussions aux étapes 6 et 7, il est recommandé à la Commission d'omettre ces étapes.

Les GL n'iront pas au-delà de l'étape 4 de la procédure.

Diquat (31)**Australie**

L'Australie note que le CCPR 2014 a décidé de maintenir à l'étape 4 l'avant-projet de LMR pour le haricot (sec) et la lentille (sèche), dans le cadre de la règle des quatre ans, dans l'attente de données de la part du Canada. Des CXL similaires pour l'orge, l'avoine et le blé sont maintenues, dans le cadre de la règle des quatre ans, dans l'attente de données de la part de l'Australie. Les LMR pour les abats comestibles (mammifères) ; œufs ; viande (de mammifères autres que mammifères marins) ; laits ; chair de volaille ; et abats comestibles de volaille sont retenues à l'étape 4.

Chlorpyrifos-méthyl (090)**Australie**

L'Australie prend note des commentaires de la JMPR 2014 et des recommandations faites par la JMPR 2013 concernant le retrait des LMR pour les céréales (à l'exception du maïs et du riz), le riz décortiqué et le riz poli. Les recommandations précédentes de la JMPR 2009 sont maintenant en cohérence avec les CXL existantes. L'Australie demande que la règle des quatre ans soit appliquée pour lui permettre de fournir de nouveaux labels et laisser à la JMPR le temps d'effectuer une nouvelles estimation alimentaire à long terme en utilisant les 17 régimes grappes de GEMS/Food étant donné que l'estimation de 2009 était fondée sur les anciens 13 régimes grappes. Ceci permettra en outre au fabricant de soumettre de nouvelles informations pertinentes.

Phosmet (103)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement à l'étape 5/8 de la LMR.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection à la LMR recommandée pour la grande canneberge d'Amérique

Dithiocarbamates (105)/ Mancozèbe (050)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées. Les EBDC sont en cours de réévaluation au Canada.

Triforine (116)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées. Bien que Triforine soit enregistré au Canada pour les baies et fruits à noyau, tous les résidus sont actuellement couverts par la LMR générale par défaut de 0,1 ppm.

Oxamyl (126)**Australie**

L'Australie note que le CCPR 2013 est convenu de retenir à l'étape 7, tous les avant-projets dans l'attente de la réévaluation périodique en 2017, lorsque l'actuelle définition du résidu sera révisée.

Propamocarbe (148)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux nouvelles LMR recommandées ni aux LMR révisées

Propiconazole (160)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de LMR pour les céréales destinées à l'alimentation animale ni aux matrices animales.

TriadiménoI (168)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées.

Buprofézine (173)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées. Au Canada, s'achève la révision de ce pesticide ainsi que le processus de proposition de LMR.

Glufosinate-ammonium (175)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement à l'étape 5/8 de la LMR de 2 mg/kg pour le soja sec soja, ce qui remplace la recommandation précédente de 3mg/kg retenue à l'étape 4.

Canada

Le Canada appuie la LMR recommandée pour le soja.

Bifenthrine (178)**Australie**

L'Australie propose que la LMR de 3 mg/kg pour la fraise soit retenue à l'étape 4 dans l'attente des résultats de la JMPR 2015.

L'Australie note que le CCPR 2012 avait décidé de retenir à l'étape 7, l'avant-projet de LMR pour la mangue ; l'okra et la papaye dans l'attente d'informations sur la BPA autorisée devant être soumises par le Kenya avant 2015.

Myclobutanil (181)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux DJA et DrfA de la JMPR ni aux LMR recommandées. Le myclobutanil est actuellement en cours de réévaluation au Canada.

Fenproparthrine (185)**Australie**

Sauf pour les cerises, pêches et fruits à noyau pour lesquels la JMPR a identifié un problème d'ingestion aiguë, l'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

Canada

Canada n'a pas d'objection aux DJA et DrfA de la JMPR ni aux LMR recommandées. Il n'y a actuellement pas d'enregistrement pour un usage de ce produit au Canada, cependant plusieurs LMR ont été spécifiées pour les produits importés. Voir pour de plus amples informations : [Fenproparthrine – Informations sur les projets de limites maximales de résidus](#).

Tébuconazole (189)**Australie**

L'Australie note que le CCPR 2012 avait décidé de retenir à l'étape 7, l'avant-projet de LMR pour le haricot commun (Gousse et/ou graines immatures), dans l'attente des données devant être soumises par le Kenya avant 2015.

Pyraclostroline (210)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées.

Métalaxyl-M (212)**Australie**

L'Australie propose que les LMR soient retenues à l'étape 7 bien que les LMR pour le métalaxyl restent en place.

Difénoconazole (224)**Australie**

L'Australie note que le CCPR 2012 était convenu de retenir l'avant-projet de LMR pour la papaye à l'étape 7, dans l'attente d'informations sur une BPA autorisée devant être soumise par le Kenya pour l'évaluation de suivi de 2015.

Diméthomorphe (225)**Australie**

À l'exception de la laitue à cueillir pour laquelle la JMPR a identifié un problème d'ingestion aiguë, l'Australie appuie l'avancement de des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées.

Chlorantraniliprole (230)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées.

Prothioconazole (232)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de LMR.

Spirodiclofène (237)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de LMR.

Clothianidine (238)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées résultant de l'utilisation de la clothianidine.

Fluopyrame (243)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

L'Australie propose que les LMR pour les piments forts, séchés, soient maintenue à l'étape 4 en attendant les résultats des nouvelles données évaluées par la JMPR 2015.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de LMR.

Thiaméthoxame (245)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement de LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées.

Benzoate d'émamectine (247)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux DJA et DrfA de la JMPR ni aux nouveaux projets de LMR. Le benzoate-d'émamectine n'est actuellement pas enregistré au Canada pour un usage dans les cultures destinées à l'alimentation humaine et animale

Sulfoxaflor (252)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées. Au Canada, s'achève la révision de ce pesticide ainsi que de la spécification de LMR

Penthiopyrade (253)**Australie**

L'Australie note que le CCPR 2014 était convenu de retenir à l'étape 4, l'avant-projet de LMR pour les fanes de moutarde vu le risque d'ingestion aiguë identifié par la JMPR 2012 et dans l'attente d'un avis concernant la disponibilité d'une BPA alternative.

Sédaxane (259)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada appuie les projets de LMR.

Benzovindiflupyr (261)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées. Au Canada s'achève la révision de ce pesticide ainsi que le processus de proposition de LMR.

Fénamidone (264)**Australie**

À l'exception des fanes de moutarde et des épinards, pour lesquels la JMPR a identifié un problème d'ingestion aiguë, l'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux DJA et DrfA de la JMPR ni aux LMR recommandées.

Fluensulfone (265)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux DJA et DrfA de la JMPR, ni aux LMR recommandées. Au Canada s'achève la révision de ce pesticide ainsi que le processus de proposition de LMR pour l'importation de légumes-fruits et cucurbitacées.

Aminocyclopyrachlore (272)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection à la DJA de la JMPR ni des LMR recommandées.

Cyflumétofène (273)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection au projet de DJA de la JMPR ni aux LMR recommandées. Le Canada a récemment enregistré Cyflumetofen pour un usage sur les raisins, les fruits à pépins, les fraises et tomates et a spécifié des LMR pour les agrumes et fruits à coque d'espèce arborescente. Pour de plus amples informations, voir [Cyflumétofène – Projet de décision d'enregistrement](#).

Dichlobénil (274)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA et DrfA et LMR recommandées par la JMPR.

Flufénoxuron (275)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection à la DJA de la JMPR ni aux LMR recommandées. Le flufénoxuron n'est actuellement pas enregistré pour un usage au Canada, plusieurs LMR ont été spécifiées pour des produits d'importation. Pour de plus amples informations, voir Flufénoxuron – Limites maximales de résidus.

Imazamox (276)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux DJA, DrfA et LMR recommandées de la JMPR.

Mésotrione (277)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection à la DJA de la JMPR et appuie les LMR recommandées.

Métrafénone (278)**Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection à la DJA ni aux projets de LMR de la JMPR. Actuellement, la métrafénone n'est enregistré que pour un usage sur les raisins (metrafenone – Projet de décision d'enregistrement), cependant il est en cours d'enregistrement pour les légumes-fruits, cucurbitacées, fruits à pépins, fruits à noyau, baies et houblon.

Pymétrozine (279)**Australie**

L'Australie note que la JMPR 2014 n'a pu arriver à une conclusion sur la définition du résidu pour l'apport journalier, c'est pourquoi les ACTEI et AJEI n'ont pas été terminées et qu'aucune recommandation n'a été faite.

Canada

Le Canada n'a pas d'objection aux DJA et DrfA de la JMPR.